

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-65

Séance du 25 juin 2025

Objet : Convention départementale France services - Transfert du label France Services de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à la commune de Bagnols-sur-Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	4	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Convention départementale France services - Transfert du label France Services de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à la commune de Bagnols-sur-Cèze

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de transfert d'un label France Services à la Ville de Bagnols-sur-Cèze émise par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et adressée à la Préfecture du Gard en date du 10 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture du Gard en date du 24 janvier 2025 ;

Vu la convention Label France services liant l'Etat et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien labelisant La Ruche numérique ;

Considérant que le Comité Social territorial du 21 mai 2025 a acté la nouvelle dénomination « La Maison numérique » ;

Considérant que ce transfert implique l'adhésion de la commune à la convention départementale France Services, qui définit les modalités d'organisation, de gestion, de missions, de labellisation, et de partenariat avec l'État et les opérateurs nationaux et locaux ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert du label France Services de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à la commune de Bagnols-sur-Cèze ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention départementale France Services et tout document afférent à ce transfert.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELLE

